



CNLA

BP : 665 Tel ; 0022245244855

Lettre cotation

A prix fermes et non révisables

Objet : Fourniture des prestations de services de gardiennage et de surveillance des bâtiments et biens du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA).

Mesdames/Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action annuel des activités du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA), il est prévu de contracter un prestataire de service pour assurer le gardiennage des locaux du CNLA au niveau du siège social de l'Établissement à Dar Naïm, Tinsoueloum, Nouakchott et au niveau du complexe de stockage de pesticides, à Riyadh, Nouakchott (13 km du siège).

En se référant à l'expérience de la structure dans le domaine, nous pensons que pour assurer la sécurité des locaux du siège à Tensoueilim, le prestataire doit mobiliser une équipe de 13 gardiens. Les prestations faisant objet du contrat doivent être exécutées en permanence à toute heure, de jour comme de nuit, et également en dehors des heures normales de service du CNLA, soit 24h/24h, 7 jours/7jours durant toute l'année, y compris durant les jours fériés. Pour ce qui est de la sécurité du complexe de Riyadh, il sera nécessaire d'engager 2 gardiens fixes qui vont rester sur les lieux de façon permanente. Cette équipe de 15 personnes sera dirigée par un superviseur appuyé par un assistant.

Le CNLA s'attend à recevoir des services de hautes qualités, et pour ce faire, le Soumissionnaire s'emploiera à exécuter les services requis conformément aux règles de l'art et aux normes techniques les plus élevées en vigueur : Pour une bonne gestion de la sécurité du CNLA, les candidats à se services doivent respecter ce qui suit :

- ✓ Assurer la présence du personnel en nombre suffisant et aux heures fixées aux points de gardiennage,
- ✓ Assurer le paiement à temps des salaires du personnel engagé pour la sécurité des locaux du CNLA ;
- ✓ Engager un personnel de qualité morale et physique et réputé d'être honnête, de préférence, des personnes ayant au moins 2 ans d'expérience dans le domaine du gardiennage des établissements similaires au CNLA ;
- ✓ Le prestataire s'engage à offrir (i) une dotation minimale individuelle requise qui comprend un uniforme spécifique du prestataire permettant de reconnaître aisément la société du prestataire (logo) ainsi que la fonction de l'agent (i.e. gardien ou chef d'équipe/superviseur), un sifflet, un bâton et (ii) une dotation minimale collective par poste, une lampe-torche, une radio talkie-walkie ou téléphone portable pour communiquer entre eux et leur PC ;
- ✓ Le prestataire s'engage à payer au personnel qui sera engagé, toutes les cotisations et primes, conformément aux dispositions de la loi en vigueur ;
- ✓ Ces prestations de services devront être assurées à partir du 01/01/018. Par conséquent, les offres devront être reçus au CNLA au plus tard le vendredi 17/11/2017.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir nous adresser une offre technique et financière pour les services ci-haut mentionnés.



Sid Ahmed Ould Mohamed